

EN 2022

LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE A ŒUVRÉ À LA MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) DE LA VILLE DE LANCY ET PROPOSÉ, À CETTE OCCASION, LE NOUVEL ÉVÉNEMENT.

DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET AFIN D'ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS L'HABITAT LANCÉEN, LA VILLE DE LANCY PROPOSE SON NOUVEAU PROGRAMME «BONUS ÉNERGIE», À SAVOIR DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT MAXIMUM DE 20 000 FRANCS DESTINÉES AUX PROPRIÉTAIRES DE VILLAS, APPARTEMENTS PPE ET PETITS IMMEUBLES AFIN DE LES ACCOMPAGNER DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LE PASSAGE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES.

LANCY FAIT PREUVE D'EXEMPLARITÉ AVEC SES DIFFÉRENTES SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILITÉ DOUCE (ACHAT DE VÉLOS ÉLECTRIQUES, DE VÉLOS CARGO OU RÉPARATION DE VÉLOS, ACHAT D'ABONNEMENTS ANNUELS TPG POUR LES JUNIORS ET LES SÉNIORS) ET LES DIFFÉRENTES MESURES DÉPLOYÉES VISANT À FACILITER LE REPORT MODAL ET ACTIVER LE PLAN CLIMAT COMMUNAL.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DICASTÈRE : DAMIEN BONFANTI

CHEFFE DE SERVICE : ANNE BUFFELLO

NOMBRE DE COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS : 9

NOMBRE D'ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN : 7.4

Le Service de l'aménagement du territoire a pour mission principale de prévoir l'avenir de la commune en élaborant la stratégie et la planification territoriales, par la mise à jour et la mise en œuvre du Plan directeur communal. Pour remplir ses missions, le service chapeaute trois pôles de compétences : développement durable, aménagement et mobilité, urbanisme.



Photo: Alain Grosclaude

LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SAT) A ÉTÉ CRÉÉ AU 1^{ER} JANVIER 2022 À PARTIR DU SERVICE DES TRAVAUX, DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ, MAIS AUSSI DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. CE NOUVEAU SERVICE TRADUIT LA VOLONTÉ DE LA VILLE DE LANCY DE DONNER À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE UNE PLACE À PART ENTIÈRE.

Ses missions consistent à :

- élaborer les stratégies d'aménagement et de développement communal en lien avec l'évolution démographique (PDCom);
- sensibiliser et accompagner la mise en œuvre de ces stratégies au sein des services communaux;
- élaborer les conditions-cadres permettant l'intégration de ces stratégies dans les projets (études préliminaires, avant-projets, cahiers des charges);
- sensibiliser, promouvoir et encourager la mise en œuvre des stratégies auprès des habitant-es;
- contrôler la conformité des projets sur le territoire lancéen avec le PDCom et les stratégies communales;
- planifier les quartiers et localiser les logements, les équipements publics (écoles, crèches), les équipements socioculturels et les activités (PDQ, PLQ, PDZI, etc.);
- planifier les espaces publics mais également mettre en réseau et sécuriser les déplacements des piétons et des cycles, encourager le report modal;
- sensibiliser et accompagner la population, les partenaires et l'administration lancéenne au développement durable;
- améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

URBANISME

___ STRATÉGIE D'ACTIVATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE

En 2022, le SAT a initié une stratégie d'urbanisme afin de dynamiser les rez-de-chaussée des quartiers en développement. L'objectif est d'intervenir en amont avec tous les maîtres d'ouvrage afin de générer de la vie et de répondre aux besoins des futur-es habitant-es. Dans les quartiers existants et vieillissants, où la dynamique est faible, le service a réattribué aux rez-de-chaussée des activités qui fonctionnent et a requalifié l'espace public pour redonner envie aux habitant-es de se rendre dans ces arcades. 5 Plans localisés de quartier (PLQ) ont tenu compte de cette réflexion.

___ PLANS LOCALISÉS DE QUARTIERS (PLQ)

Chapelle-Gui: après environ une année d'arrêt, suite au refus de l'avant-projet de PLQ par la Commission d'urbanisme, l'Office de l'urbanisme (OU) a réengagé, en collaboration avec la Ville, une nouvelle procédure d'élaboration d'un PLQ. Celle-ci vise à réinterroger le site avec un regard « neuf » tout en prenant en compte toutes les remarques de la Commission d'urbanisme. La procédure prend la forme d'ateliers tests qui permettent de faire travailler 3 bureaux d'architecture et d'urbanisme sur plusieurs phases d'ateliers avec l'objectif final de dégager une image globale issue d'un mélange des 3 projets. Un appel d'offre a été lancé en parallèle pour l'engagement d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) chargé de coordonner cette procédure d'études tests et les échanges entre les différents acteurs (publics et maîtres d'ouvrages privés). L'AMO sélectionné est le bureau ACAU. En parallèle: l'OU a lancé une étude de programmation des rez-de-chaussée visant à identifier les manques et les besoins en matière de commerces, activités, services de proximité et équipements collectifs pour le secteur de La Chapelle.

Boucle des Palettes: à l'angle du chemin des Palettes et de l'avenue des Communes-Réunies, un nouveau quartier sera construit, le PLQ 30 047. Ce PLQ a la particularité d'intégrer dans son périmètre l'un des arrêts du tram 15, ligne faisant actuellement l'objet d'une extension jusqu'à Saint-Julien et dont les travaux sont en cours sur le chemin des Palettes. En ce qui concerne le projet urbain pour le PLQ, un AMO a été choisi en 2022 pour organiser un concours d'urbanisme et d'architecture pour le site. La procédure du concours n'a toutefois pas encore été entamée. En effet, en amont du démarrage du concours, les différents maîtres d'ouvrage du site se sont réu-

nis pour élaborer les conditions du cofinancement de la démarche.

Passereaux: le PLQ a été bloqué jusqu'à fin 2021 car la Ville de Lancy souhaitait étudier les possibilités d'y intégrer un bâtiment scolaire. Suite aux dernières vérifications réalisées en 2022 permettant d'évincer la possibilité de construire ce bâtiment, la Ville a demandé à l'OU de relancer la procédure de PLQ. Un avant-projet a donc été finalisé durant l'année et en décembre, le projet de PLQ a été envoyé en enquête technique avant le passage éventuel en enquête publique, qui devrait intervenir en 2023.

Surville: l'un des PLQ les plus grands du canton. En collaboration avec les différents maîtres d'ouvrage, les besoins en équipements publics, scolaires et parascolaires, et rez-de-chaussée commencent à être réévalués. De même, des négociations avec les propriétaires privés ont été entamées pour débloquer les dernières parcelles et bénéficier des droits à bâtir afin d'élaborer des programmations de qualité. L'opérationnalisation du quartier, la construction de plusieurs immeubles et la mise à disposition des premiers logements ont constitué des étapes complexes qui se poursuivront les années suivantes.

___ LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM)

- Mars 2020: un premier document est déposé.
- Février 2021: le document revient avec 282 commentaires et observations appelant des réponses.
- 6 octobre 2022: le document est finalisé, il intègre toutes les réponses.
- Du 17 octobre au 17 novembre 2022: la consultation publique est organisée sous la forme de l'exposition « Mosaïque urbaine ».
- 17 décembre 2022: le PDCom est envoyé à l'Office de l'urbanisme pour contrôle de conformité en lien avec le Plan directeur cantonal.

___ « MOSAÏQUE URBAINE »

La Ville a fait coïncider l'événement « Mosaïque urbaine » avec la consultation publique du PDCom. L'exposition s'est tenue à la salle communale du Petit-Lancy et le thème de l'identité en a constitué le fil rouge. Elle a pris la forme d'un espace d'échange permettant de récolter les questions et les observations de la population sur le PDCom mais aussi sur des thèmes plus vastes de l'aménagement du territoire. En effet, sur un mois, l'événement s'est articulé autour de l'exposition, de tables rondes thématiques ainsi que d'expériences participatives. Face aux mutations de la commune, de nouvelles questions se sont

posées autour de son identité. Avec Mosaïque urbaine, la Ville de Lancy a souhaité explorer les souvenirs et sensibilités des habitant-es pour enrichir la mémoire collective et coconstruire une identité lancéenne.

L'exposition se déployait en 5 pôles :

- un film vulgarisant et synthétisant le PDCom ;
- la présentation proprement dite du PDCom, avec des planches synthétisant les thèmes les plus importants ainsi qu'un espace regroupant l'ensemble des documents du PDCom ;
- une maquette physique et interactive illustrant des points marquants, des lieux symboliques et des anecdotes à l'aide de QR codes ou de tablettes, afin de visiter Lancy autrement ;
- « Micro'o'territoires » ou récits de Lancéen-nes, présentés sur 5 écrans autour de l'identité et des perceptions ;
- le « Racontomat' », installation s'inspirant du photomaton et invitant les visiteuses et les visiteurs à confier des récits et des histoires à l'aide d'une caméra et d'un micro activables séparément.

Enfin, à l'aide de « cartes participatives », des questions ont été posées aux visiteuses et visiteurs sur leur expérience de la commune, leur vécu et leurs appréciations, afin d'offrir la possibilité au public de spatialiser les réponses qui ont à leur tour permis au Pôle urbanisme d'identifier les points à améliorer à Lancy.

— AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Demande Définitive (DD)

- 45 dossiers déposés à l'OAC concernant le territoire lancéen
- 44 dossiers ont nécessité un préavis communal
- 3 projets portés par la Ville de Lancy

Démolition (M)

- 7 dossiers déposés à l'OAC
- 7 dossiers ont nécessité un préavis communal

Autorisation en procédure accélérée (APA)

- 319 dossiers déposés à l'OAC
- 64 dossiers ont nécessité un préavis communal
- 12 projets portés par la Ville de Lancy

Demande de rencontre (DR)

- 1 dossier déposé à l'OAC
- 1 dossier a nécessité un préavis communal

Demande préalable (DP)

- 6 dossiers déposés à l'OAC
- 3 dossiers ont nécessité un préavis communal
- 1 projet porté par la Ville de Lancy

378 autorisations de construire déposées sur la commune de Lancy.

120 préavis émis par la Ville de Lancy.

La Ville de Lancy a déposé 17 autorisations.

ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ

— STRATÉGIE DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM)

La Ville de Lancy disposait d'un Guide d'aménagement des espaces libres qui a évolué en une stratégie au niveau du Plan directeur communal (PDCom) afin d'intégrer les espaces publics à l'ensemble de la planification communale. Un état des lieux a été réalisé, et de réactive, la Ville de Lancy est devenue proactive en matière d'aménagement des espaces à caractère public. Des bases ont été posées pour créer une assise à l'ensemble des constructions qui se développent, une mise en réseau, une qualité de l'espace commun pour les habitant-es sur l'extérieur, en extension à l'habitabilité des logements et des entreprises. L'objectif principal était de remettre l'usager au centre de la stratégie comme un acteur de l'espace public.

Cette stratégie tient compte du territoire de Lancy et de ses multiples barrières :

- paysagères, topographiques, naturelles (cours d'eau, différences de niveaux, difficultés de franchissement, etc.);
- construites (les axes de mobilité créent des séparations entre les différents secteurs de Lancy).

Le territoire lancéen a été considéré comme un espace multisecteur et multiquartier. Le travail vise à consolider l'approche sur l'identité des quartiers par le prisme de l'espace public.

— UNE STRATÉGIE EN 5 AXES

1. Requalification des quartiers existants. Démarche participative avec les habitant-es au moyen d'un constat sur les réalisations passées et d'une réflexion sur la manière d'améliorer la qualité de vie par la mise en place d'aménagements répondant à leurs attentes.

2. Intégration en amont de valeurs dans la création d'espaces publics de qualité dans les nouveaux quartiers, au stade des Plans localisés de quartiers notamment.

3. Zone 5 (villa). Les chemins, rues et routes étant souvent des dépendances de propriétés privées, la Ville de Lancy n'a pas de maîtrise foncière. Stratégie à suivre car le PDCOM est en cours de validation.

4. Création de «coutures» entre les quartiers et sous-quartiers, liens, axes, places. Développement d'accès facilités aux services par des déplacements sur de courtes distances.

5. Connexions qualitatives avec le canton et les communes limitrophes au moyen de passerelles, de souterrains, mais aussi d'une régulation du trafic en surface.

Afin de répondre aux urgences en matière d'aménagement d'espaces publics, la Ville de Lancy a développé un concept de micro-interventions permettant d'offrir des réponses localisées en termes de confort urbain, de désimperméabilisation des sols, de végétalisation et d'équipement d'espaces publics en lien avec les objectifs du Plan climat en cours de développement.

MOBILITÉ

D'une manière générale, certaines négociations foncières ont abouti qui ont permis la mise en œuvre du PLQ de Surville, en collaboration avec l'Office de l'urbanisme (OU).

Un mandat d'étude a été lancé pour requalifier le chemin de Rambossons dans le quartier des Semailles, en conformité avec le PDQ et en accompagnement des développements urbains, notamment l'arrivée du tram.

En partenariat avec le Canton et les Communes de Bernex, Confignon, Onex et la Ville de Genève, l'avant-projet intercommunal de la voie verte Bâtie-Bernex a démarré. Il permettra d'élaborer un tracé définitif en 2023, dans le cadre du Plan d'agglomération de 4^e génération (PA4).

L'avenue Eugène-Lance a été identifiée comme un axe majeur communal en termes d'espaces publics et de mobilité pour diminuer l'impact du trafic individuel motorisé (TIM) et redonner de la place aux piétons et aux cycles. À ce titre une première image directrice a été réalisée en 2022 sur une petite portion de l'avenue, accompagnée d'une étude de mobilité qui se poursuivra en 2023 et permettra de travailler à un projet de requalification en 2023-2024. L'objectif est de modérer le trafic et de créer une voie pacifiée pour les piétons et les cyclistes avec de la desserte

de quartier, et remettre le TIM sur l'avenue des Communes-Réunies, axe cantonal primaire. Concrètement, les études se sont actuellement formalisées quant à :

- la transformation des places de stationnement;
- la désimperméabilisation des sols;
- la création d'équipements facilitant la promenade grâce à du mobilier et à des parcours ombragés, et favorisant l'accessibilité universelle et la mobilité douce.

Une première étape de la requalification du chemin des Semailles a été engagée et a permis de proposer l'avant-projet de la première vélo route du canton, dont le développement sera poursuivi en 2023 par le Service des travaux et de l'énergie, avec une réalisation envisagée en 2024. Cette approche sera poursuivie sur l'ensemble de cet axe structurant en matière de mobilité douce.

La Ville a poursuivi le déploiement de zones 30 km/h dans le cadre de la LMCE. Elle a également donné son accord pour l'abaissement des vitesses sur plusieurs axes routiers de nuit.

Sur sollicitation du Canton et dans la poursuite de son impulsion antérieure, la Ville de Lancy a permis au Canton de proposer des mesures à l'essai de réduction du trafic motorisé sur les rampes de Pont-Rouge et Quidort, avec la fermeture des accès dans un sens permettant l'amélioration de la vitesse commerciale pour les TPG sur la rampe Quidort et laissant plus d'espace aux vélos.

La Ville de Lancy a finalisé son analyse en matière d'offre en stationnement vélo existante, lui permettant de développer un programme de déploiement de places supplémentaires de 2023 à 2025, avec des avant-projets réalisés pour une première étape qui consiste à améliorer l'offre sur les sites saturés.

Quant au transfert modal, Lancy fait preuve d'exemplarité communale en mettant en place des subventions pour les privés, notamment pour l'achat de vélos électriques, de vélos cargo ou de réparation de vélos, mais aussi d'abonnements TPG pour les juniors et les séniors. L'analyse sur le stationnement des vélos a été finalisée, ce qui a permis de répondre à la demande, de faciliter le report modal et d'activer le Plan climat.

Enfin, la ville de Lancy a demandé la certification Éco-Mobile au Canton.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

— MARCHÉ DE PONT-ROUGE : CONVIVIAL ET BAS CARBONE

À l'initiative du Conseiller administratif Damien Bonfanti, un marché alimentaire hebdomadaire vespéral à la place Pont-Rouge a été inauguré le 30 mars 2022, avec plusieurs objectifs :

- promouvoir l'alimentation locale, durable et bas carbone;
- renforcer les liens sociaux entre les deux zones situées de part et d'autre du marché – entreprises d'une part et résidentielle de l'autre;
- dynamiser le quartier et les espaces publics;
- diversifier l'offre commerciale dans le quartier avec des produits de proximité;
- atteindre l'objectif zéro déchet que la Ville de Lancy poursuit depuis 2020.

Une liste de critères d'attribution des places aux marchand-es garantissent, par ordre de priorité, que ce marché soit de proximité :

- produits GRTA (Genève Région – Terre Avenir),
- produits provenant du canton de Genève, voire du canton de Vaud ou de France voisine,
- producteurs privilégiés par rapport aux revendeurs,
- fromages ou charcuterie provenant du canton du Valais.

La diversité de l'offre a également été privilégiée : ainsi le marché propose fruits et légumes, poissons, pains et pâtisseries, fromages et charcuteries, fleurs, mais aussi hamburgers-frites, empanadas et spécialités orientales. Une composante afterwork et des animations culturelles ont fait vivre ce nouveau marché avec, du printemps à l'automne, une belle programmation de concerts qui apportent une ambiance festive et chaleureuse ou, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un marché de Noël présent durant quelques jours.

La mise en place d'un événement récurrent comme un marché hebdomadaire nécessite la collaboration et les ressources de plusieurs services : Culture et communication, Aménagement du territoire par son Unité de développement durable, Police municipale, mais également l'association des habitant-es du quartier. Un responsable a été engagé en septembre 2022 pour gérer les 3 marchés de la commune : Pont-Rouge, Ormeaux et Premier-Août.

Malgré une tendance marquée à faire ses achats sur internet qui pèse sur la grande distribution et les marchés, le succès du marché de Pont-Rouge a été

au rendez-vous dans sa phase de lancement en 2022 puisque les animations ont été très suivies et le lieu compte déjà des habitué-es parmi les résident-es du quartier, démontrant ainsi qu'il répond à un réel besoin.

— « BONUS ÉNERGIE »

Suite à un bilan carbone réalisé sur le territoire lancé en 2021, d'où il ressortait que l'électricité, le chauffage et l'eau chaude, utilisant encore beaucoup de gaz et de mazout, comptait pour 20 % de l'énergie consommée par les bâtiments, une motion a été déposée par Les Vert.e.s de Lancy et le Parti socialiste invitant l'Exécutif lancé en à étudier la création d'un fond pour inciter les petits propriétaires à agir au plus vite en faveur de la transition énergétique.

En juin 2022, le Conseil municipal de la Ville de Lancy a voté à l'unanimité un crédit d'investissement d'un million de francs pour l'octroi de subventions en faveur de la transition énergétique de l'habitat lancé en, permettant de financer les subventions sur une durée de cinq ans. Le but de ce fonds énergie est d'aider les propriétaires de villas, d'appartements en PPE et de petits immeubles à passer aux énergies renouvelables ou à rénover leur bâti.

Ce programme baptisé « Bonus Énergie » est conçu comme un complément aux subventions cantonales – GÉnergie Subventions 2022 – et s'adresse aux requérant-es dont la demande au Canton a déjà abouti. Les sommes correspondent à 50 % des subventions octroyées par le Canton et s'élèvent à CHF 20 000.– maximum.

À ce jour, 9 demandes sont en traitement, dont 5 pour des panneaux photovoltaïques et 4 pour des pompes à chaleur.

Depuis septembre 2022, un nouveau règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie contraint les propriétaires privés à rénover leur(s) bien(s) avec des sources d'énergie renouvelable.